



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 178-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.296

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Bösiger, Niederbipp) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Crise de l'énergie : n'abandonnons pas les PME et la population !

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'évaluer si des mesures immédiates doivent être prises de manière subsidiaire par le canton au bénéfice de PME menacées dans leur existence en raison de l'augmentation des prix de l'énergie, et de prendre de telles mesures en exploitant toute la marge de manœuvre que lui donnent ses compétences ordinaires ;
2. de faire valoir son influence auprès de BKW en tant que représentant de l'actionnaire principal et par l'intermédiaire du délégué du canton au sein du conseil d'administration afin
 - d'éviter aux PME les charges qui menacent leur existence et, en particulier,
 - de proposer temporairement aux PME affichant une consommation d'au moins 100 MWh qui ont fait usage de leur droit de libre accès au marché et dont les contrats sont arrivés ou arriveront à échéance ces prochains mois une alternative financièrement supportable à la signature de nouveaux contrats ;
3. d'intervenir auprès des services compétents de la Confédération pour qu'ils renoncent temporairement à percevoir les taxes prévues par la législation fédérale (en particulier la taxe sur le CO₂) auprès des consommatrices et consommateurs d'énergie concernés, ou tout au moins en réduisent le montant.

Développement

L'Europe et la Suisse traversent une crise énergétique, et une pénurie nous menace cette hiver. Le problème touche notamment les PME et en particulier celles qui ont fait usage de leur droit de libre accès au marché de l'électricité. Lorsqu'une PME doit payer son électricité 20 fois plus

cher, et ce du jour au lendemain, elle est confrontée à des problèmes existentiels. C'est intolérable. Si l'explosion des prix de l'électricité entraîne des faillites ou des licenciements, cela constituera un fardeau pour l'économie dans son ensemble.

Une action du Conseil-exécutif s'impose. Il est appelé à vérifier si des mesures d'urgence subsidiaires doivent être prises par le canton pour venir en aide aux PME menacées dans leur existence en raison de l'explosion des coûts de l'énergie, et, le cas échéant, à adopter de telles mesures dans la limite de ses compétences. Le groupe UDC songe ici aussi à une réduction des obstacles réglementaires dans une perspective de soutien aux artisanes et artisans. En tant qu'actionnaire majoritaire, mais aussi par l'intermédiaire du délégué du canton au sein du conseil d'administration, le Conseil-exécutif devrait par ailleurs faire valoir son influence auprès de BKW afin d'éviter que les clientes et clients dont les contrats sont arrivés ou arriveront bientôt à échéance soient forcés, de fait, à signer de nouveaux contrats avec des prix de l'énergie exorbitants. BKW est tenue de proposer d'autres options. Enfin, le Conseil-exécutif doit également intervenir auprès des services compétents de la Confédération afin de réduire, voire de supprimer les taxes sur l'énergie pour une durée déterminée ; ce point concerne en particulier la taxe sur le CO₂, mais aussi la taxe RPC. Quant aux projets financés au moyen de cette dernière taxe, il ne s'agit pas de les abandonner, mais de leur assurer un autre financement fédéral.

Motivation de l'urgence : cet hiver, la crise énergétique, qui est déjà une réalité, entraînera selon toute vraisemblance des pénuries. Des risques existentiels menacent en particulier les PME. La présente motion propose des mesures pouvant être mises en œuvre tout de suite ou en tout cas rapidement en cas de consensus politique. Les demandes formulées se caractérisent dès lors par un degré d'urgence élevé.

Destinataires

– Grand Conseil